



Le 28 novembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

SANTÉ MENTALE

M. D. Landry

L'hon. M^{me} Shephard

M. D. Landry

L'hon. M^{me} Shephard

M. D. Landry

L'hon. M^{me} Shephard

M. D. Landry

L'hon. M^{me} Shephard

M. C. Chiasson

L'hon. M. Cardy

M. C. Chiasson

L'hon. M. Cardy

M. C. Chiasson

L'hon. M. Cardy

M. G. Arseneault

L'hon. M. Flemming

M. G. Arseneault

L'hon. M. Flemming

M. G. Arseneault

L'hon. M. Flemming

L'hon. M. Flemming

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Higgs

VÉHICULES DE PLAISANCE

M^{me} Conroy

L'hon. M. Stewart

M^{me} Conroy

L'hon. M. Stewart

MINISTRES

M^{me} Harris

L'hon. M. Wetmore

ASSURANCE-RÉCOLTE

M. Harvey

L'hon. M. Wetmore

[Original]

SANTÉ MENTALE

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, cette année, la ministre du Développement social a tenu une réunion à huis clos sur la santé mentale. Suite à cette réunion, la ministre a laissé entendre dans les médias que le principal problème était que les personnes ayant des problèmes de santé mentale ne savaient vraiment pas où aller pour trouver les services. Est-ce la principale conclusion de cette réunion à huis clos? Si ce n'est pas la principale conclusion, où pourrions-nous trouver un rapport de cette réunion ou encore des recommandations faites à la suite de celle-ci?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, je suis très contente de prendre la parole ce matin pour aborder la question du député d'en face, le chef. La table ronde a eu lieu simplement parce que de nombreuses collectivités sentaient une forte pression, surtout en ce qui concerne la question bien réelle du suicide. J'ai réuni des personnes qui pouvaient m'aider à comprendre la santé mentale, car le ministre de la Santé m'avait invitée à la table ronde pour travailler en collaboration afin de s'attaquer au fléau du suicide.

Pendant la réunion, nous avons eu une très bonne discussion. J'ai dit très clairement que ce ne serait pas la seule et unique réunion. Au moins deux réunions de suivi auront lieu, et la première se tiendra en décembre. Nous indiquerons très clairement ce que nous aurons découvert. En fait, notre plus grande découverte a été que les ressources d'urgence dont nous disposons, et dont les collectivités ont besoin, ne permettent pas de répondre en temps opportun aux personnes qui éprouvent de grandes difficultés dans leur vie. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Merci, Madame la ministre. Nous avons une suggestion concrète, visant à aider les personnes atteintes de problèmes de santé mentale, que pourrait peut-être accepter la ministre. Plus tard dans la journée, nous présenterons une motion en faveur de la création d'un poste pour avoir une personne qui pourrait réellement parler au nom des gens aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous appelons le gouvernement à créer un poste de défenseur de la santé mentale ayant le statut de haut fonctionnaire de l'Assemblée législative. Cette personne pourrait, en tant que porte-parole des gens ayant des problèmes de santé mentale et des aidants naturels, être impartiale et indépendante. Le premier ministre serait-il favorable à une telle motion, oui ou non?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, nous avons hâte de participer au débat sur le sujet plus tard aujourd'hui. Je comprends parfaitement où veut en venir l'opposition. Suis-je d'avis qu'il faut un autre haut fonctionnaire? Non. Je ne pense pas que nous en ayons besoin.

Il nous faut des ressources communautaires qui interviennent sur le terrain et répondent aux situations d'urgence dans lesquelles se trouvent des personnes ; donc, nous rallions les collectivités. Je discute chaque semaine avec divers organismes de Moncton, de Fredericton et de Saint John et avec les gens de l'opposition qui se sont adressés à moi. Je suis très contente d'avoir de telles discussions, car nous devons tous nous efforcer de collaborer pour corriger la situation en ce qui concerne les troubles de santé mentale.

Nous pouvons améliorer la situation, Monsieur le président. J'y crois fermement. Je crois que mon collègue le ministre de la Santé, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et chacun d'entre nous veulent fournir des services aux personnes qui en ont besoin quand elles en ont besoin. Nous agirons et nous nous efforcerons de fournir ces services, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, nous pensons que ce problème va bien au-delà d'une personne ayant des problèmes de santé mentale qui n'est pas capable de comprendre ce qu'elle doit demander lorsqu'elle appelle au bureau du ministère du Développement social.

Nous soupçonnons qu'il y a des lacunes dans les services et un manque de ressources dans certains domaines. Une nouvelle approche est nécessaire. La ministre semble dire qu'elle dispose de toutes les ressources et de tous les programmes dont elle a besoin pour s'attaquer au problème croissant lié à la santé mentale des gens du Nouveau-Brunswick. Pardonnez-nous si nous pensons qu'elle voit le problème en rose. Pourquoi ne pas avoir une voix indépendante pour les personnes et pour les familles aux prises avec des problèmes de santé mentale?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Je réponds non en tout respect, Monsieur le président. En fait, nous avons découvert que le besoin réel se situait sur le plan des soins d'urgence. C'est là que réside la plus grande lacune, notamment en matière de prévention du suicide. Nous tiendrons notre prochaine table ronde pour discuter de l'affectation des ressources en soins d'urgence. L'accès est si important, Monsieur le président. Nous devons être sûrs que les gens peuvent accéder aux soins sans attendre six ou huit semaines pour consulter.

De plus, nous savons que nos conseillers thérapeutes sont une ressource importante. Nos ONG sont une ressource importante dans la collectivité, et nous devons commencer dans les plus brefs délais à mobiliser toutes les ressources afin d'assurer le service en question. Nous tenons beaucoup à améliorer notre service actuel, et il existe de nombreuses façons d'y parvenir en communiquant et en élargissant aussi les services que nous fournissons aux gens dans notre collectivité.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, la ministre pense-t-elle qu'il y a un manque d'argent dans le système? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas? Nous voyons que le problème s'accroît d'une façon incroyable. Ce n'est pas parce qu'il est arrivé des choses dans ma famille que je pose ces questions ce matin.

Y a-t-il suffisamment de communication entre le ministère du Développement social et le ministère de la Santé à cet égard? De la manière dont je vois les choses — je parle à beaucoup de personnes qui viennent à mon bureau et qui ont des problèmes de santé mentale —, c'est difficile de mettre tous les services ensemble. Comme je l'ai dit dans ma première question, les gens ne savent pas vraiment à qui parler. Quand ils parlent à quelqu'un...

Je ne sais pas s'il y a un manque de services en ce qui concerne les hôpitaux ou les personnes qui s'occupent directement de fournir des soins aux gens qui ont des problèmes de santé mentale. J'aimerais savoir ce que pense la ministre en ce qui concerne la communication entre son ministère et le ministère de la Santé. Y en a-t-il suffisamment?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Je crois que nous renforçons chaque jour la communication et la collaboration. Mes collègues et moi croyons que la santé mentale ne relève pas que de Développement social... Je veux dire de Santé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Développement social joue un grand rôle en matière de services de santé mentale. Nous affectons chaque année de 20 à 25 millions de dollars aux services de santé mentale. Justice et Sécurité publique doivent jouer un rôle à cet égard, comme le fait le système d'éducation par l'intermédiaire de son programme de PSI.

Développement social et Santé doivent collaborer, mais nous avons aussi besoin de la collaboration de tous nos ministères afin de remédier de façon très globale à la situation et de fournir de meilleurs services dans les meilleurs délais. Voilà l'objectif. Nous devons centrer nos efforts sur les soins urgents. À l'heure actuelle, nous disposons de services, me semble-t-il, à l'intention des personnes qui sont aux prises avec des troubles de santé mentale mineurs. Quand il s'agit de troubles graves et que les gens sont hospitalisés, nous disposons là aussi de services. Ces services sont fournis aux personnes qui sont, à un moment particulier, en état de crise. Merci, Monsieur le président.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L) : Merci, Monsieur le président. La santé mentale est certainement une question importante.

Monsieur le président, plus tôt cette année, le président de la New Brunswick Teachers' Association a dit, tout comme son prédécesseur, que la situation dans les classes du Nouveau-Brunswick avait atteint un point critique. La pénurie d'assistants en éducation n'est pas le seul problème. Nous manquons de conseillers en orientation, de mentors en gestion du comportement et, de façon dramatique, de psychologues.

Compte tenu de la gestion autoritaire du ministre à l'égard des districts, ceux-ci n'obtiennent pas d'augmentations budgétaires pour répondre à leurs besoins. Les districts doivent parfois faire un choix entre engager un psychologue ou engager un assistant en éducation ou même effectuer des réparations, Monsieur le président. Nous ne pensons pas que cela soit juste. Le ministre s'engagera-t-il à mettre les ressources nécessaires en place pour aider les élèves qui éprouvent des besoins liés à la santé mentale?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Je trouve étrange que le député commence la question en évoquant une crise alors qu'il affirmait hier qu'il n'y en avait pas. J'ai le plaisir de dire qu'une prise de conscience s'est produite tard dans la nuit, par un soir enneigé de novembre. Je suis content que nous soyons sur la même longueur d'onde, Monsieur le président, car une crise sévit. Nos écoles et nos élèves connaissent effectivement une situation de crise liée à la santé mentale. Nos assistants en éducation ne suffisent pas à résoudre la crise, malgré le travail incroyable qu'ils accomplissent, et ils doivent composer, souvent au quotidien, avec des situations difficiles. Nous avons effectivement besoin d'un soutien professionnel accru.

Comme le député le sait, nous connaissons dans la province une pénurie de professionnels qualifiés dans toutes sortes de domaines, et le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail en a souvent parlé. Nous travaillons de concert avec la NBTA et les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

syndicats, non seulement le syndicat représentant le personnel enseignant, mais d'autres encore, pour essayer de voir comment nous pouvons régler rapidement le problème. De plus, le renforcement des compétences de nos enseignants leur permettrait aussi de disposer de certains outils pour gérer les situations en question. Merci.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L) : Monsieur le président, le verbiage continue. L'intimidation se poursuit.

Le sondage sur le mieux-être des élèves du Nouveau-Brunswick montre un taux alarmant d'anxiété et de dépression. Le sondage, qui vient d'être publié, montre qu'environ 48 % des élèves ont déjà souffert d'anxiété ou de dépression, sous une forme ou une autre. Je suis sûr que cela se présente sous différentes formes ; toutefois, ce sont des facteurs qui peuvent contribuer à la consommation de drogues, à la dépendance ou, pire, au suicide. Environ 10 % des élèves ont affirmé que leurs besoins liés à la santé mentale n'étaient pas satisfaits. Étant donné que près de 40 000 élèves ont participé au sondage, cela représente beaucoup d'élèves ayant besoin d'aide.

Le ministre dit qu'il est préoccupé, et je suis sûr qu'il l'est. Si c'est le cas, pourquoi ne fournit-il pas les ressources nécessaires pour assurer les services de santé mentale dans nos écoles?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je remercie encore une fois le député d'en face de la question. Nous agissons à cet égard. Le fait d'entendre des messages à ce point contradictoires de la part de l'opposition ne nous facilite pas la tâche. D'un côté, tout va bien et nous ne pouvons rien changer. De l'autre côté, tout s'effondre ; alors, pourquoi n'avons-nous pas agi? Il n'est même pas tenu compte du fait qu'un autre parti occupait, il y a 13 mois à peine, les sièges de ce côté-ci et qu'un autre parti siégeait du côté de l'opposition. Je vous serais reconnaissant de faire preuve d'un certain degré de cohérence et j'espère que le député ne considère pas la demande comme une forme d'intimidation ou d'agression. Il s'agit d'une discussion sérieuse ; je vous serais donc reconnaissant d'essayer vraiment de vous en tenir aux questions en discussion.

Parlons effectivement des problèmes qui se posent. En ce qui concerne les psychologues scolaires, nous avons de réels problèmes de recrutement en raison d'un manque de main-d'oeuvre. La situation a mené les gens du ministère... Je crois que le député d'en face qui occupait mon siège a aussi essayé de régler la situation. Le fait est qu'il faudra un certain nombre d'années, si nous y parvenons, pour régler la situation en ce qui a trait aux psychologues. Nous devons nous pencher sur l'immigration. Nous devons discuter avec les universités afin d'accroître l'offre de main-d'oeuvre. En attendant, nous devons nous assurer aussi de travailler avec notre personnel enseignant pour faire en sorte qu'il ait...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L) : Je n'ai pas changé de refrain. Le personnel enseignant demande des ressources et de la stabilité. Je n'ai pas du tout changé de refrain.

Le ministre indique que les psychologues ne sont pas en nombre suffisant pour servir nos écoles, mais, dans un article de la CBC paru le 23 mars 2018, le nouveau sous-ministre de l'Éducation a dit que les psychologues scolaires étaient sous-payés. Ensuite, le président du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick a dit que les universités forment beaucoup de psychologues. Ils ne sont tout simplement pas intéressés par des emplois dans le secteur public au Nouveau-Brunswick. Le ministre admettra-t-il que le véritable problème réside dans le fait que le gouvernement doit verser aux psychologues un salaire concurrentiel et est-il prêt à intervenir à cet égard?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je remercie le député d'en face de la question. J'espère qu'il ne sera d'aucune façon blessé si je pose la question suivante. Il n'y a pas eu de nouveau sous-ministre en 2018 ; je ne sais donc pas tout à fait sur quoi la question posée se fonde. Nous avons nommé deux nouveaux sous-ministres il y a quelques semaines, mais le précédent titulaire du poste en question l'avait occupé pendant un certain nombre d'années. Je suis surpris que le député ne dispose pas des renseignements de base relatifs au dossier dont il est censé être le porte-parole et, par le fait même, relatifs à la direction du ministère. La question n'est pas particulièrement complexe.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir au sujet, quand nous examinons la question des psychologues, nous nous rendons compte qu'un problème se pose quant à la disparité entre les salaires du secteur privé et ceux du secteur public. C'est effectivement l'un des enjeux. S'agissant de l'un des domaines abordés l'année dernière dans la plateforme électorale du parti ministériel, nous avons dit que nous essaierions de solliciter l'aide du secteur privé pour résorber l'énorme retard dans les évaluations que nous demandions aux psychologues de faire. Cela a réglé en partie la question, mais nous avons besoin de personnes qui sont spécialement formées comme psychologues scolaires. Voilà ce que nous ont dit les psychologues du secteur privé et les psychologues scolaires.

J'ai hâte de travailler avec le député à cet égard. Je suis désolé de terminer hâtivement ma réponse. Merci, Monsieur le président.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Plus tôt cette année, le ministre de la Santé a fait interrompre les travaux de construction du Centre provincial d'excellence pour les jeunes. Il a engagé un expert indépendant, qui a produit en avril un rapport très favorable au sujet de l'état de la situation. Je me demande si le ministre pourrait informer la Chambre de sa décision. Il a dit qu'il prendrait une décision, puis qu'il informerait la Chambre. Pourrait-il indiquer maintenant à la Chambre ce qu'il a décidé?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Assurément, et je vous remercie de la question. Le gouvernement précédent et le gouvernement actuel diffèrent en ce sens que nous faisons appel à des experts pour nous conseiller sur ce qui est dans l'intérêt supérieur des patients du Nouveau-Brunswick. La question n'est pas tant de savoir ce que je vais faire. La question est de savoir ce qui est dans l'intérêt supérieur des patients. Je pense que nous avons déjà entendu assez de politiciens parler de ce qu'ils allaient faire, et nous savons ce que cela a donné. Nous faisons appel à des experts. Nous avons recours à des personnes compétentes, qualifiées et dûment formées dans le domaine, car le gouvernement actuel fait passer les intérêts des patients et des gens avant les considérations politiques. Voilà ce qui caractérise le premier ministre de la province. C'est ce en quoi il croit et c'est la culture du gouvernement actuel. Je sais que des personnes s'en étonnent, mais voilà ce en quoi croit le gouvernement actuel.

[Original]

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Merci, Monsieur le président. Cela ne répond pas vraiment à ma question. L'expert a dit qu'il convient de noter que le travail accompli pour préparer l'ouverture proposée du centre d'excellence est impressionnant.

[Traduction]

L'expert a dit que les efforts déployés pour simplement obtenir l'ouverture du centre de santé mentale pour les jeunes étaient très impressionnants. De plus, le recrutement se poursuit comme prévu. L'expert en a aussi fait part au ministre. Je demande donc au ministre : Quand prendra-t-il la décision et tiendra-t-il vraiment compte de l'avis de l'expert indépendant? L'avis de ce dernier est très éloquent. L'expert recommande l'ouverture du centre.

Je demande au ministre : Rencontrera-t-il aussi les représentants élus de la région qui ont demandé à le rencontrer pour discuter de la question ainsi que d'autres enjeux de santé qui ont fait les manchettes récemment? Le ministre prendra-t-il aujourd'hui l'engagement de rencontrer les élus du Restigouche? Merci.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Je rencontrerai certainement les élus et j'inviterai même le député d'en face à participer à la réunion s'il le souhaite. Après tout, notre gouvernement est ouvert et accessible. Nous n'avons aucune raison de ne pas tenir de réunion. Je tiendrai une réunion avec plaisir et j'inviterais personnellement le député d'en face à y assister.

Quant à l'autre question, vous devez bien sûr comprendre que vous parlez de deux choses fort différentes. Il est question de deux établissements ici. Il y a le centre pour jeunes, et il y a le Centre hospitalier Restigouche. M. Weber a été engagé pour procéder à une analyse des questions et problèmes soulevés à la Chambre par l'ombud en ce qui concerne le Centre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

hospitalier Restigouche. Vous posez des questions à propos du centre pour jeunes alors que le rapport de M. Weber visait l'hôpital régional. J'aimerais que vous soyez plus précis quant à ce que vous aimeriez savoir. Si vous posez une question précise à propos des plans liés au centre pour jeunes, je serai très content d'y répondre ; toutefois, le travail de M. Weber concernait le...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Le rapport de M. Weber fait effectivement mention du centre de santé mentale pour jeunes parce qu'il y est en partie consacré et que la demande du ministre visait en partie à examiner l'enjeu. Ma question est très simple : Quand le ministre annoncera-t-il la reprise et la fin des travaux de construction du centre de santé mentale pour jeunes de sorte qu'il puisse ouvrir? J'ai récemment parlé à des experts en santé qui ont dit que le moindre retard... Même si la décision était de fermer le centre et de le déménager ailleurs dans la province, il pourrait s'écouler de sept à huit ans avant que l'on fournisse les services aux jeunes de notre province, lesquels se rendent actuellement aux États-Unis pour remédier à bon nombre de leurs problèmes de santé mentale. Merci.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Pour ma part, je serais reconnaissant au député d'en face de bien vouloir me donner le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des personnes qui se rendent aux États-Unis, car j'aimerais me pencher sur la question. Je voudrais que vous me fournissiez le nom des personnes dont vous parlez parce que j'aimerais me pencher très sérieusement sur la question. Si vous voulez parler de personnes qui se rendent aux États-Unis, auriez-vous l'obligeance de m'indiquer qui sont ces personnes? Je m'occuperai personnellement de la question et j'agirai à cet égard parce qu'une telle situation est tout à fait inacceptable. Si vous voulez faire des allégations, auriez-vous l'obligeance de nous fournir les renseignements pertinents? Je voudrais le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des personnes qui, selon ce que vous dites, se rendent aux États-Unis, et je m'occuperai personnellement de la question.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Guitard) : Monsieur le député, Monsieur le député.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Si vous voulez faire des allégations, vous feriez mieux de vous assurer qu'elles sont fondées. Vous devez fournir les noms. Dites-moi qui sont ces personnes, car je ne sais pas de quoi vous parlez.

PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, j'étais ravi d'apprendre que le premier ministre avait participé hier à une téléconférence avec les autres premiers ministres du Canada atlantique en vue des réunions auxquelles il assistera la fin de semaine prochaine avec le premier ministre du Canada et les autres premiers ministres provinciaux et territoriaux du Canada. L'annonce d'hier, selon laquelle les quatre premiers ministres de l'Atlantique s'entendent pour demander que le Transfert canadien en matière de santé soit rajusté en tenant compte des réalités démographiques, est une annonce importante qui mérite certainement l'attention des médias nationaux. J'espère que les génies des communications du gouvernement travaillent avec ardeur pour que cela se produise. Nous pouvons en accomplir beaucoup en présentant un front uni au premier ministre du Canada et aux premiers ministres provinciaux et territoriaux du Canada, comme je l'ai dit à maintes reprises.

Le premier ministre donnerait-il à la Chambre les détails de ce qu'il proposera au premier ministre du Canada relativement au rajustement du Transfert canadien en matière de santé en tenant compte des réalités démographiques?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, nous examinons la question des transferts en matière de santé, car nous estimons essentiellement que le Nouveau-Brunswick doit en quelque sorte agir en amont quant aux rajustements requis afin de tenir compte des réalités démographiques. Chaque province connaîtra une situation comme celle que nous vivons à l'heure actuelle, voire une situation peut-être plus grave que la nôtre. Il semble que nous éprouvons tous des difficultés en matière de ressources humaines. En effet, toutes les provinces se trouvent dans la même situation. Je viens d'apprendre combien de personnes l'Ontario cherchait. La difficulté tient au fait que nous n'avons pas assez de personnes ici. Nous n'avons pas assez de personnes pour en envoyer à l'autre bout du pays, comme cela s'est produit dans le passé.

Le but ici est donc de présenter le Nouveau-Brunswick comme étant en quelque sorte un modèle dans notre pays. Lors de mes discussions avec les autres premiers ministres de l'Atlantique, l'essence même de la question, c'était le fait qu'une situation unique se présente au Canada atlantique : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse... Terre-Neuve se trouve dans une situation semblable à la nôtre. L'idée, c'est que nous avons besoin ici d'une solution qui pourra s'appliquer à l'échelle nationale, mais qui, pour le moment, ne s'appliquera qu'à l'échelle régionale, soit au Canada atlantique. Nous avons donc pour but de présenter notre situation non seulement comme étant unique, mais aussi comme étant une situation à laquelle le reste du pays peut s'attendre. Trouvons une solution pour le Nouveau-Brunswick et obtenons l'appui du fédéral pour y arriver.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Je crois que tous les partis à la Chambre sont favorables au rajustement du Transfert canadien en matière de santé en fonction des réalités démographiques et souhaitent du succès au premier ministre dans ses discussions. Tous les partis devraient se préoccuper de la croisade que mène le premier ministre de l'Alberta, M. Kenney, pour changer la péréquation et qu'il poursuivra, je suppose, à la rencontre des premiers ministres d'un bout à l'autre du Canada. Les questions en jeu indiquent la place du Nouveau-Brunswick au sein de la Confédération, Monsieur le président, puisque la péréquation aide effectivement — tout comme le devrait le Transfert canadien en matière de santé, si le premier ministre réussit — à traiter les disparités fiscales entre les provinces du pays. Ma question est simple : Le premier ministre s'engagera-t-il à informer à son retour tous les chefs de partis à la Chambre des résultats des réunions auxquelles il assistera avec le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux et territoriaux du pays?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Absolument. Je pense que le tout est important. Vous savez, la situation a été intéressante. À mon avis, le décorum a été en grande partie bien respecté aujourd'hui pendant la période des questions. Je pense que les discussions portent sur des questions concrètes.

Selon moi, ce qui est arrivé à la députée d'en face est certainement... Le fait de prendre position, de venir à la Chambre et, essentiellement, de parler de ce qui est arrivé dans sa vie personnelle, avec son conjoint, et d'un investissement qui n'a pas tout à fait donné les résultats voulus... Nous comptons sur des personnes comme elle, qui font preuve d'un esprit d'entreprise, pour qu'elles investissent au Nouveau-Brunswick et qu'elles fassent fonctionner le tout. Nous savons qu'il s'agit d'un risque et, dans ce cas-ci, d'un risque personnel. Un très grand nombre de personnes investissent ainsi et prennent un risque personnel. Je pense toutefois à la province et je me dis que, en tant que province, nous nous trouvons dans la même situation. Aujourd'hui, nous avons beaucoup parlé de créer de nouveaux postes. Ce qui compte, Monsieur le président, c'est la façon dont nous arrivons à prendre des mesures en fonction de nos moyens, car, comme dans le cas de toute entreprise, l'essentiel, c'est notre façon de faire fonctionner le tout.

Bref, la réponse, réponse que j'aurais pu écouter, est oui, en effet. Nous répondrons en fonction de ce que nous aurons appris, des éléments sur lesquels nous aurons mis l'accent et des résultats des réunions auxquelles j'assisterai la semaine prochaine. Merci.

VÉHICULES DE PLAISANCE

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Merci, Monsieur le président. L'industrie du VTT et de la motoneige prend de l'expansion chaque année et est devenue non seulement une énorme industrie, mais aussi une partie importante de notre secteur touristique qui contribue à



Questions orales

soutenir les petites collectivités. Miramichi se situe au milieu de la province, et il n'existe aucune voie de raccordement sécuritaire pour traverser la rivière. Un certain nombre de motoneiges sont en fait passées au travers de la glace. Beaucoup d'adeptes du VTT et de la motoneige d'un peu partout dans la province viennent dans notre région et circulent sur notre réseau grandissant de sentiers.

Je remercie le ministre des Transports et de l'Infrastructure ainsi que le premier ministre de nous avoir rencontrés à maintes reprises pendant la dernière année au sujet de la possibilité de transformer le pont Morrissy en pont destiné aux adeptes du VTT et de la motoneige, aux randonneurs et aux cyclistes, ce qui en ferait un passage sécuritaire pour toute la région de Miramichi. La fédération et les associations exercent aussi des pressions à cette fin depuis quelques années. Ma question s'adresse au ministre des Transports et de l'Infrastructure. Des mesures ont-elles été prises en vue d'aménager un sentier sécuritaire et accessible sur le pont Morrissy, lequel pourrait servir de voie de raccordement et relier l'ensemble du réseau de sentiers de la province?

L'hon. M. Stewart (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la députée du côté de l'opposition de la question. Pas plus tard que la semaine dernière, le ministre des Transports et moi avons rencontré des représentants de la fédération des VTT et de la fédération des clubs de motoneige ainsi que certains des présidents de clubs de la région. Les questions à l'étude portaient sur le franchissement de la rivière Miramichi nord-ouest, là où se trouve actuellement le pont Anderson, et sur le pont Morrissy, lequel enjambe la rivière Miramichi sud-ouest.

Le pont Morrissy pose des problèmes parce qu'il est très vieux et a besoin d'entretien. En ce qui concerne le pont, il faut prendre une assurance responsabilité, avoir une vision et, je l'espère, obtenir un nouveau devis d'ingénierie pour des travaux dont l'envergure sera bien moindre que celle mentionnée il y a quelques années, quand on essayait encore de rétablir la circulation sur le pont.

Le gouvernement actuel a pour objectif d'aider les membres des deux fédérations à traverser en VTT et en motoneige les rivières Miramichi nord-ouest et Miramichi sud-ouest. Voilà notre objectif. Nous travaillons avec toutes les parties pour tracer la voie à suivre. Merci.

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Je remercie le ministre de la réponse et j'ai vraiment hâte de participer au projet et d'y donner suite. Je sais d'ailleurs que vous êtes un nouvel adepte du VTT et je vous souhaite la bienvenue dans le monde du VTT. Je sais que vous y prenez plaisir. Toutes mes félicitations à cet égard, d'ailleurs. Nous faisons tous du VTT depuis longtemps. Nous faisons partie d'associations. J'ai vraiment hâte qu'une voie de passage soit aménagée. Nous donneriez-vous simplement une idée du temps qu'il faudra? Quand pourrions-nous voir un processus s'enclencher ou des travaux de construction démarrer?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Stewart (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée du côté de l'opposition. À l'heure actuelle, les fédérations travaillent avec le ministère des Transports pour déterminer qui s'occuperait de l'entretien à long terme des ponts, qui souscrirait l'assurance responsabilité et quelle somme d'argent pourrait être nécessaire pour le pont Morrissy. Je pense que ce pont a maintenant plus de 100 ans. Nous considérons aussi le pont Anderson que nous utilisons actuellement, car nous croyons qu'il ferait une bonne voie de passage puisqu'il se raccorde aux sentiers de VTT 42 et 10, je crois. Il s'agit du même sentier, qui est essentiellement l'ancienne ligne ferroviaire du centre du Nouveau-Brunswick.

Le tout prendra du temps. L'idée circule depuis des années, mais nous avons maintenant une voie à suivre. Je suis convaincu que nous réussirons à établir une voie de passage que les conducteurs des deux véhicules pourront prendre pour traverser les deux rivières, mais cela prendra du temps et des réparations. Le projet exigera beaucoup de travail, et je vous tiendrai au courant et vous inviterai à participer pendant qu'il avancera. Merci.

MINISTRES

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Merci, Monsieur le président. Les actes d'intimidation et de harcèlement du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, qui ont mené au mauvais traitement d'un membre de l'équipe des services routiers du MTL...

Monsieur le président, il n'y a pas de quoi rire. Un employé du gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait l'objet de mauvais traitements. Le fait que vous soyez assis de l'autre côté de la Chambre et que vous riiez est inexcusable.

Monsieur le président, le gouvernement actuel semble malheureusement mener ses activités en s'appuyant sur le harcèlement, l'intimidation et les insultes, et le premier ministre semble le tolérer. Monsieur le premier ministre, une plainte a été déposée auprès de la GRC, laquelle pourrait mener à des accusations criminelles. Ferez-vous ce qui s'impose? Faites preuve d'initiative. Prenez position pour montrer aux gens du Nouveau-Brunswick que le harcèlement, l'intimidation et les mauvais traitements sont inacceptables. Ferez-vous ce qui s'impose en excluant le ministre en question du Cabinet et en empêchant vos collègues de rire et de trouver la situation drôle? Retirerez-vous le ministre de son rôle jusqu'à ce que l'enquête de la GRC soit terminée?

L'hon. M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Merci, Monsieur le président. Nous avons répondu hier et avant-hier aux questions posées. Je n'ai vraiment rien d'autre à ajouter. Il s'agit d'une question de ressources humaines, qui a été immédiatement traitée. Comme il s'agit d'une question de



Questions orales

ressources humaines, cela veut aussi dire qu'il s'agit d'une affaire privée et que nous ne pouvons pas en discuter publiquement. Je peux vous dire que, si la GRC communique avec nous dans le cadre d'une enquête, nous collaborerons pleinement. Merci.

ASSURANCE-RÉCOLTE

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Monsieur le président, 2018 a été une année terrible pour les producteurs de pommes de terre dans les trois provinces Maritimes. La gelée hâtive et les conditions météorologiques extrêmement humides ont causé des pertes estimées à 40 millions de dollars dans l'importante industrie. Monsieur le président, Agri-relance est un cadre d'aide en cas de catastrophe qui s'inscrit dans les Programmes de gestion des risques de l'entreprise offerts conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. Il aide les producteurs agricoles à se remettre des catastrophes naturelles. Le cadre offre un remboursement total de 70 % des dépenses agricoles pour les coûts exceptionnels à la suite d'une catastrophe naturelle ; le gouvernement fédéral verse 60 % de la somme, et la province en verse 40 %.

La province doit demander l'aide du gouvernement fédéral pour permettre le recours à Agri-relance. L'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ont pris les mesures nécessaires pour permettre à leurs agriculteurs d'avoir recours à Agri-relance et les aider à se remettre de pertes financières importantes. Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de présenter une telle demande à Ottawa? Qu'attend-il? Pourquoi les gens du gouvernement ne veulent-ils pas appuyer les agriculteurs du Nouveau-Brunswick lorsque ces derniers ont besoin de soutien?

L'hon. M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'aimerais remercier le député d'en face de la question sur l'agriculture. Nous sommes bien sûr conscients de l'importance et de la valeur de l'industrie de la pomme de terre et de ses producteurs au Nouveau-Brunswick. Je peux dire aux gens d'en face que nous travaillons certainement avec Pommes de terre Nouveau-Brunswick. J'ai eu un certain nombre de rencontres avec les représentants de l'organisme. J'ai organisé un certain nombre de rencontres entre le premier ministre et ces représentants. Je les rencontre en fait demain. Nous travaillons certainement à cet égard.

Il y a un certain nombre d'outils qui visent à aider les agriculteurs en matière de gestion des risques de l'entreprise. Le personnel de notre ministère examine ces outils afin que nous puissions assurer le recours au meilleur programme financier pour aider les agriculteurs. C'est ce que nous faisons. Nous rencontrons les parties prenantes. J'ai demandé à tous mes...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. La période des questions est terminée.

